



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 03/02/2021
Reçu en préfecture le 03/02/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210201-2021_02_009-DE

SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2021

2021-02-009 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le un février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Patrick MERLE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :


Michel MILLAIRE, Bernard GUILHEM, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David REDON, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Armand BATTISTON pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Alain JAMBON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Michelle AUTIER, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à David RESENDÉ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET
GOVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE
AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRÉSIDENT D'UNE COMMUNAUTÉ
DES DROITS D'AUTEUR À TITRE GRATUIT**

Envoyé en préfecture le 03/02/2021 – 2/2
Reçu en préfecture le 03/02/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210201-2021_02_009-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc LAMAISON, Vice-président en charge de l'agriculture, du maraîchage, de la promotion des circuits courts et de la gouvernance alimentaire locale »

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Un habitant du territoire, photographe amateur, a proposé de faire faire don d'une banque de photos du territoire (environ 1 000) à La Cali. Ces photos représentent dans la grande majorité le petit patrimoine rural du Libournais, et à ce titre peuvent servir de support de communication pour la collectivité.

Par la délibération n° 2020-07-052, le Président de La Cali a reçu délégation pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Cependant, ce don manuel, consistant en la transmission matérielle de l'objet sans aucune autre formalité, réalisé à titre exclusif et gratuit, nécessite les démarches suivantes :

- Arrêté portant acceptation du don signé par le Président,
- Signature d'un contrat de cession de droits d'auteur.

Ce contrat de cession des droits à titre gratuit n'étant pas soumis aux règles de la commande publique, la présente délibération autorise le Président à signer ce contrat de cession des droits d'auteur.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 18 janvier 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de cession des droits d'auteur afférent.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 3 février 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

